



Maladie et assurance de prêt

Par **wilenny**, le **28/09/2018 à 13:19**

Bonjour,rnrnMon mari est en arrêt depuis février 2018, il est depuis août en ALD. Un dossier est en cours à la MDPH.rnNous avons un prêt immobilier depuis 2001 et nous sommes assurés à 100 % tous les deux.rnMoi je suis en invalidité capacité 2 depuis 2010 mais le dossier à la CNP a été refusé car "à la base" j'ai été opérée de la colonne vertébrale (2 prothèses et une arthrodèse) je ne touche plus que ma pension de la MDPH car je n'ai plus le droit de travailler vue mon état de santé !rnEt mon mari lui a une dystonie focale isolée du bras et de la main à droite. Il est droitier et travaillait depuis 35 ans dans une usine d'arôme. Il y était devenu dangereux pour lui et les autres donc le médecin du travail lui a dit qu'il ne peut plus travailler. Il a demandé à l'usine d'envisager un licenciement pour l'instant il est en ALD.rnPensez-vous que l'on peut dès maintenant faire l'attestation médicale pour l'assurance ? ou doit on attendre les papiers de la MDPH, car notre situation s'aggrave de plus en plus déjà avec moi qui n'est plus grand chose par mois et mon mari touche déjà moins car il a des primes en moins.rnrnJe suis un peu perdue, pouvez-vous nous conseiller ?rnrnMerci d'avance de votre réponse.rnWilenny

Par **Visiteur**, le **28/09/2018 à 19:05**

BonjourrnVous devriez poser la question à votre assurance, car il est impossible de vous répondre.